



DISTRICT SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Agréé à la Sous-Préfecture de Meaux le 13 octobre 2016 sous le n° w771000325

FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES CHAMPIONNAT FUTSAL

Compétition (catégorie) : Lieu :

Match N° : Date : Heure :

Equipes en Présence :

DEPLACEMENT – DE L'ARBITRE

Nom et Prénom :

Numéro de Licence : Catégorie :

Ville de résidence :

1 INDEMNITE DE FRAIS DE DEPLACEMENT

N° 1 Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km : **48.50€**

N° 2 Plus indemnité de **0,95€** à partir du 51^{ème} km et par kilomètre.

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple ALLER le plus court (Référence : www.viamichelin.fr)

2 RECAPITULATIF DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'EQUIPEMENT

N°1 €

Plus indemnité de 0,95€ (à partir du 51° km) : x 0,95€ = €

N°2 Frais d'équipement : **16,50 €**

TOTAL

3 MODALITES

La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr au District de Montry.

Feuille de frais à envoyer impérativement dans les 72h00 après la rencontre.

Le jour de la rencontre, au moment de la signature de la feuille de match, l'arbitre présente sa note de frais au dirigeant responsable du club recevant (ou demandeur) qui la visera.

Nom du Club :

Signature de l'Arbitre :

Nom et signature du Dirigeant :

La note de frais pour les compétitions régionales est à régler par le club recevant.

La note de frais pour les compétitions départementales est à envoyer au Service Comptabilité du District.

Le document doit être rempli en totalité.

Toute note de frais envoyée après le 30/06 de la saison en cours ne sera plus réglée (Saison clôturée)

PARTIE RESERVEE AU DISTRICT	
Identification de la pièce :	Code imputation :

Toute la correspondance doit être adressée soit :

Au siège Social : 19 rue de Dammarie – 77000 MELUN / Tél. : 01.64.83.57.57

A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44
secretariat@seineetmarne.fff.fr